



ARRETE DU PRESIDENT
N°200801

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DEPLACEMENT DU PARKING DU LOT B1 SIS A CHAMPS-SUR-MARNE DANS LA ZAC DE LA HAUTE MAISON – DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET OUVERTURE DE L'ENQUETE

LE PRESIDENT,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les articles L.141-3 et suivants du Code de la Voirie Routière,
- VU La délibération n°191246 du 19 décembre 2019 autorisant le Président à ouvrir l'enquête publique relative au déplacement du parking du lot B1 de la ZAC de la Haute Maison à Champs-sur-Marne,
- VU Les pièces du dossier d'enquête publique,
- CONSIDERANT Que la parcelle AM 354 à Champs-sur-Marne, dont la Communauté d'Agglomération est gestionnaire, et sur laquelle est érigé un parking, doit être cédée par EPAMARNE à un promoteur, et ledit parking déplacé sur le lot C1 de la même ZAC,
- CONSIDERANT Que, du fait de sa fonction, cette parcelle appartient au domaine public et doit donc être déclassée avant une quelconque cession,
- CONSIDERANT Que le déplacement du parking porte atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, une enquête publique doit être organisée,

ARRETE

- ARTICLE 1** Le projet de déclassement sera soumis à une enquête publique d'une durée de 15 jours, qui se déroulera du 1^{er} au 15 septembre 2020 inclus au Piano Bar à Champs-sur-Marne et en Mairie de Champs-sur-Marne.
- ARTICLE 2** Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération, à la Mairie de Champs-sur-Marne, sur site ainsi qu'en tous lieux prévus à cet effet. Un certificat de publication du Président justifiera ces formalités.
- ARTICLE 3** Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'accueil de la Mairie de Champs-sur-Marne pendant la durée de l'enquête afin que chaque personne puisse prendre connaissance du projet et éventuellement consigner ses observations. Celles-ci pourront également être adressées au commissaire enquêteur, en Mairie de Champs-sur-Marne, par courrier.
- ARTICLE 4** Monsieur Yves MONTAUBIN est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur, et assurera des permanences au Piano Bar à Champs-sur-Marne, le 1^{er} septembre 2020, de 9h à 12h, ainsi que le 15 septembre 2020, de 14h à 17h.

- ARTICLE 5** A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui devra, dans un délai d'un mois, transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération, le dossier, le registre et ses conclusions motivées afin que le Conseil communautaire puisse délibérer sur l'opportunité du projet.
- ARTICLE 6** Pour cette tâche, Monsieur MONTAUBIN percevra une indemnité prise en charge par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.
- ARTICLE 7** Ampliation du présent arrêté sera notifiée au commissaire enquêteur.
- ARTICLE 8** Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 9** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 10 août 2020

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés

Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le :

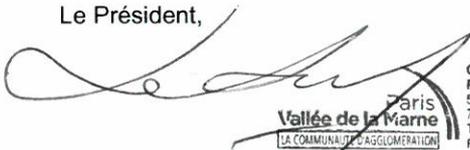
Publié ou notifié le :

11 AOUT 2020

11 AOUT 2020

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'Agglomération
Paris-Vallée de la Marne
5, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE LA VALLÉE Cedex 1
Tél : 01 60 37 24 24
Fax : 01 60 37 24 24

Guillaume LE LAY-FELZINE

Accusé de réception en préfecture
077-200057958-20200810-200801ARR-AI
Date de télétransmission : 11/08/2020
Date de réception préfecture : 11/08/2020